

# VILLE D'ANTIBES

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

### BUDGET ANNEXE AZUR ARENA ANTIBES

#### **1 – Les enjeux du Budget Primitif 2019**

Le principe d'unité budgétaire implique que toutes les opérations d'un organisme public (la commune) soient retracées dans un document unique.

Toutefois, la loi ou des décrets peuvent autoriser ou imposer la constitution de budgets annexes pour certaines catégories de services publics.

Les services gérés en budget annexe n'ont pas de personnalité morale mais ont un budget et une comptabilité distincts de ceux de la commune.

Cette comptabilité doit permettre :

- . de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ces services et de suivre l'évolution de leur situation financière

- . de décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget général et chaque budget annexe

- . de vérifier, dans le cas d'un Service Public Industriel et Commercial, que le service équilibre ses dépenses avec ses seules recettes.

C'est en fonction de ces différentes situations que sont autorisées ou imposées les différentes catégories de budget annexe.

C'est à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques que la Commune a dû créer un Budget Annexe pour la gestion de la salle Azur Arena car, le bâtiment ayant été construit par la commune, une Livraison A Soi-Même (L.A.S.M.) a été nécessaire pour récupérer la TVA liée à la construction. Dès lors, toutes les écritures correspondant aux travaux et prestations ont dû être reprises sur un Budget Annexe pour permettre de calculer les montants de TVA à récupérer par la Commune.

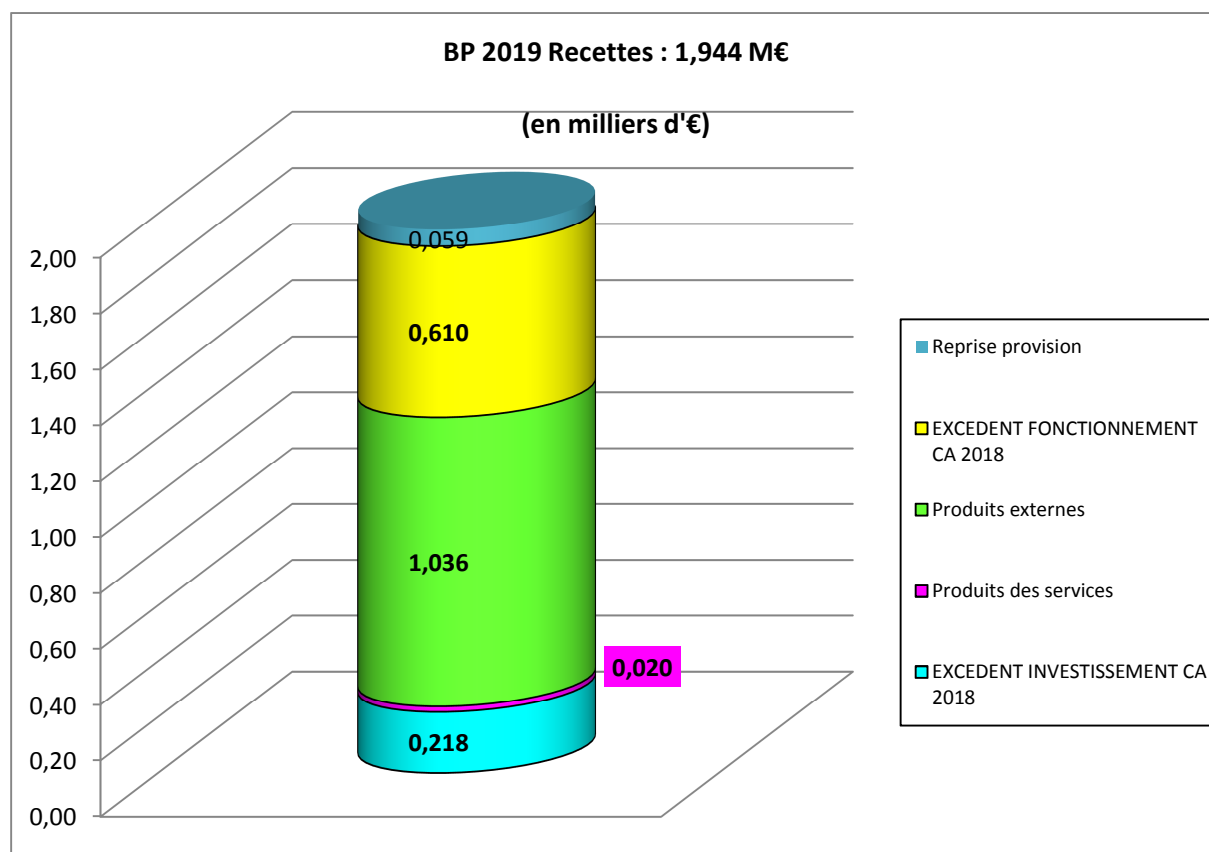
Il s'agit d'un Service Public Administratif dont l'activité est assujettie à la TVA.

Cela signifie que les dépenses et les recettes sont inscrites pour leur montant Hors Taxes, ce qui n'est pas le cas en règle générale pour les Budgets des Collectivités Locales.

La TVA est gérée Hors Budget par le biais de déclarations des activités auprès des Services Fiscaux.

L'ensemble des recettes et dépenses inscrites sur ce budget sont relatives à la gestion de la salle Azur Arena.

## 2- Les recettes



L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 (0,610 M€) représentent 31,39 % des recettes.

Le compte administratif 2018 a présenté un résultat positif au niveau de la section de fonctionnement.

Cet excédent est constitué par la subvention d'équilibre versée par la ville dans la mesure où toutes les dépenses réalisées sont légèrement inférieures aux prévisions.

Cet excédent sera utilisé pour financer l'augmentation des dépenses de personnel due aux transferts de deux agents sur le budget AAA à compter de 2019.

Les produits externes (1,036 M€) représentent 53,31 % des recettes.

On trouve dans cette rubrique la participation prévisionnelle du Budget Principal à l'équilibre du Budget Annexe, pour 0,916 M€ et les redevances de locations de la salle à des organismes privés ou publics, pour 0,120 M€.

Les produits des services (0,020 M€) représentent 1,03 % des recettes.

Il s'agit de la vente de KWH photovoltaïque.

Les reprises sur provisions (0,059 M€) représentent 3,04 % des recettes.

En 2018, dans le cadre du contentieux prudhommal qui oppose la ville à VERT MARINE, des provisions ont été réalisées. Sur ces provisions, un montant de 0,059 M€ doit être récupéré dans le cadre de l'issue du jugement.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2018 (0,218 M€) représente 11,22 % des recettes.

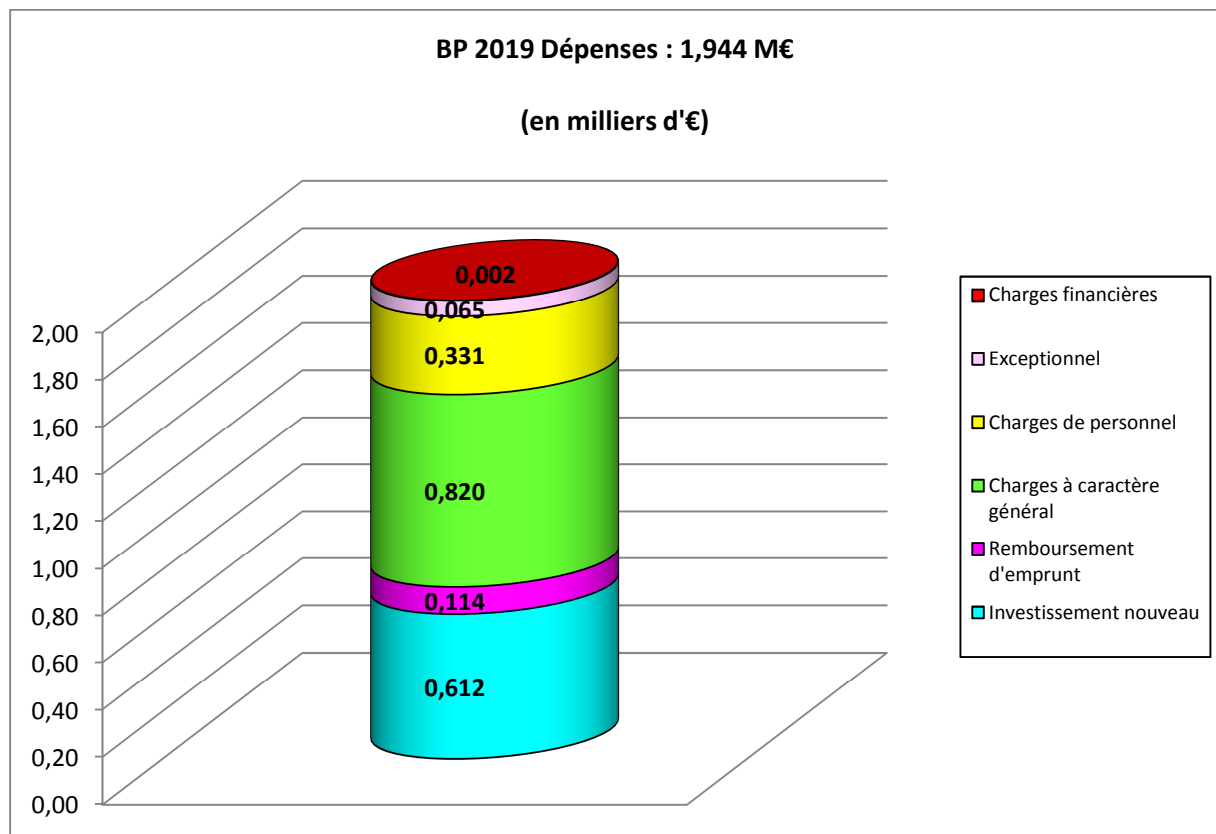
Le compte administratif 2018 a présenté un résultat positif au niveau de la section d'investissement.

Cet excédent a été constitué par l'amortissement obligatoire des dépenses d'investissement réalisées avant l'ouverture de la salle.

Chaque année, il permet d'effectuer les dépenses de gros entretien de la salle.

Le solde est reporté d'année en année et servira, cette année encore, à financer les dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt.

### 3 – Les dépenses



Les dépenses d'investissement (0,612 M€) représentent 31,47 % des dépenses.

Sont prévues sur l'exercice 2019 : 0,055 M€ de reports de dépenses de l'exercice 2018 et 0,556 M€ de dépenses nouvelles : le remplacement du parquet sportif, le remplacement de sanitaires, la création d'une clôture avec portails sur le parvis, le remplacement d'éclairages, et des travaux électriques.

Les charges de personnel (0,331 M€) représentent 17,01 % des dépenses.

Il s'agit du personnel affecté exclusivement à la gestion de la salle. A compter de 2019, deux agents sont transférés de la ville vers la salle AAA et leur masse salariale est donc prise en charge par ce budget annexe.

Les charges à caractère général (0,820 M€) représentent 42,19 % des dépenses.

Les plus grosses dépenses concernent les prestations de gardiennage et sécurité, notamment les soirs de match (0,180 M€), les fluides (0,164 M€), le nettoyage de la salle (0,120 M€) et l'entretien courant et la maintenance de la salle.

Les charges financières (0,002 M€) représentent 0,10 % des dépenses.

Il s'agit des derniers intérêts annuels car cet emprunt se termine fin 2019.

Le remboursement d'emprunt (0,114 M€) représente 5,88 %.

Il s'agit de la dernière échéance de cet emprunt qui arrive à son terme en 2019.



**Les points à retenir :**

- **Le Budget Annexe Azur Arena comprend les recettes et les dépenses annuelles liées à la gestion de la salle Azur Arena**
- **La gestion de cette salle s'effectue en régie directe**
- **Les dépenses nécessaires sont financées par des ressources liées à l'activité de la salle et une participation du budget général**
- **Les dépenses d'investissement sont réalisées sans recours à l'emprunt**